



Projet de Smart centres dans la Carrière Saint-Michel

Vivre Saint-Michel en santé considère que les recommandations de L'Office de consultation publique de Montréal reflètent bien les préoccupations du milieu.

Montréal le 11 septembre 2008. Après avoir pris connaissance du rapport de l'office de consultation publique de Montréal Au moment où un accord de développement entre la Ville de Montréal et le promoteur immobilier Smart centres qui prévoit la création d'un projet de centre commercial avec espace vert thématique dans la carrière Saint-Michel est soumis au comité exécutif de la Ville de Montréal, Vivre Saint-Michel (VSMS) en santé s'estime satisfait des avancées qui ont été faites dans les discussions qui ont entourées le contenu de cet accord particulièrement concernant la question de l'embauche locale. Le projet de Smart centres prévoit la création de 1500 emplois.

« Le promoteur a accepté de fixer une cible de 55% d'embauche locale pour ce projet et de travailler en collaboration avec les organismes du milieu pour atteindre cet objectif. » a affirmé Monsieur Pierre Durocher, coordonnateur du Chantier de revitalisation urbaine et sociale mené par VSMS. « Nous croyons que ce projet aura un impact positif sur le quartier et qu'il contribuera à sa revitalisation » a-t-il ajouté.

VSMS qui regroupe des citoyens, des organismes communautaires, des institutions publiques du quartier Saint-Michel a participé depuis avril 2006 à un comité de concertation sur le développement et la mise en valeur de la carrière Saint-Michel. Ce comité regroupe des partenaires provenant de Smart Centres, des services corporatifs de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'organismes communautaires et d'entreprises de cet arrondissement, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission scolaire de Montréal et de l'organisme Convergence. Il a été mis en place par la Ville de Montréal suite à des représentations de VSMS pour que les intervenants concernés expriment leurs préoccupations sur les dimensions sociales, économiques, financières, urbaines et environnementales du projet.

Dans le processus menant à la mise en place du projet de Smart centres, des consultations publiques doivent être tenues dans la prochaine année. VSMS demande à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc extension d'avoir recours à l'Office de consultation publique de Montréal par le biais de l'article 89 de la Charte de la ville pour mener ces consultations.

Le conseil d'administration de VSMS considère que ce mode de consultation offre une garantie qu'il y aura une consultation sur le projet et non pas seulement sur le changement de zonage et que la population dans son ensemble aura la possibilité d'y participer. De plus, le fonctionnement de l'OCPM garanti que l'ensemble des études, délibérations et travaux qui portent sur le projet seront rendues publiques ce qui permet à la population de se faire une opinion plus précise sur le projet.

VSMS entend participer aux consultations publiques sur le projet et prendra une position finale après avoir pris connaissance de la dernière version approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal. Outre la création d'emplois pour les résidents du quartier et l'impact économique du projet qui sont accueillis favorablement, les questions touchant, le suivi à long terme des retombées du projet sur le quartier, le transport en commun, la circulation automobile, l'amélioration de l'aménagement urbain du secteur visé et la mise sur pied d'un centre d'interprétation l'histoire des carrières et de la minéralogie seront examinés attentivement par le conseil d'administration de l'organisme.